

Rapport n°37

Accunsentu per una cunvenzione inde u quattru di u dispositivu prupostu da u Fondu per l'Inserimentu di e Persone Andicappate inde a Funzione Pùblica (FIPHFP)

Approbation d'une convention dans le cadre du dispositif proposé par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP)

Notre commune et la Communauté d'agglomération de Bastia ont engagé conjointement une démarche en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, dans le cadre du dispositif proposé par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides individuelles matérielles, techniques, humaines ou encore de la formation. Il appuie également les employeurs publics dans le développement de politiques en faveur des agents en situation de handicap afin d'atteindre progressivement le taux d'emploi minimum de 6%.

Les conventions FIPHFP s'adressent à des employeurs de plus de 550 agents, aussi la CAB comptant 300 agents environ, a la possibilité de mutualiser la convention avec notre collectivité, afin de lui permettre de bénéficier d'une partie des financements octroyés par le FIPHFP.

La ville renouvelle pour la 3ème fois et pour la période 2025-2027 sa convention avec cet organisme.

Notre projet commun de conventionnement avec le FIPHFP pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap a été adopté par le Comité local de Corse du FIPHFP en date du 29 avril 2025 et présenté à la F3SCT le 15 avril 2025.

Le montant de la subvention pour nos 2 collectivités s'élève à 308 947 € au prorata du nombre d'agents.

En conséquence, il est proposé :

- De prendre acte de la convention telle que figurant en annexe.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention FIPHFP et tous documents nécessaires à sa réalisation.
- D'autoriser la mairie de Bastia à verser une partie de la subvention du FIPHFP à la Communauté d'Agglomération de Bastia au prorata des dépenses engagées par celle-ci pour le compte des agents porteurs de handicap.

SYNTHESE

Una convenzione tripartita nova hè firmata trà a Città, a CAB è u FIPHFP per u periodu 2025-2027, per favurizà l'inserimentu è u mantenimentu in impiegu di l'agenti in situazione d'andicappu. Hè attribuita una subvenzione totale di 308 947 €.